







CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES

2 PAVILLONS A NEUILLY (Seine), b. à vendre, même sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 23 avril 1868.

PROPRIETE DE RIGNY (INDRE-ET-LOIRE) A vendre, par adjudication, le lundi 20 avril 1868, heure de midi, par le ministère de M. SENSIER, notaire à Tours.

Adjudication volontaire, même sur une seule enchère, en l'étude de M. HOLLIER, notaire à Hyères (Var), le 13 avril 1868, du CHATEAU richement meublé de Saint-Pierre-des-Horts, au bord de la Méditerranée; pare de 6 hect.

60 ares. Le tout a coûté plus de 300,000 fr. — Mise à prix : 130,000 fr. — Le Figaro en publie une gravure les jeudis et dimanches. (3719)

MAISON RUE DU TEMPLE, 39, A PARIS. Adjudication, même sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 28 avril 1868, à midi, d'une MAISON RUE DU TEMPLE, 39, A PARIS.

MAISON RUE DE MIROUESNIL, 84 A adjudger, sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 12 mai 1868. — Produit : 31,950 fr. — Mise à prix : 340,000 fr.

LA CONFIANCE MM. les actionnaires de la compagnie la Confiance, société anonyme d'assurances contre l'incendie, l'explosion du gaz, l'explosion de la poudre et celle des chaudières à vapeur, dont le siège est à Paris, rue de Grammont, 21, sont prévénus que, par délibération du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire se réunira au siège social le samedi 23 avril 1868, à trois heures précises. (1132)

CIE GENERALE DES ASPHALTES Mines de Süssal et autres Rue de la Victoire, 31, à Paris. Le conseil d'administration à l'honneur d'inviter MM. les actionnaires qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire aura lieu le samedi 23 avril 1868, à trois heures et demie de l'après-midi, au siège social, rue de la Victoire, 31.

CAISSE GENERALE DES FAMILLES COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE. MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le samedi 25 avril courant, au siège social, rue de la Paix, 4, à deux heures précises.

ETUDE D'AVOUÉ à Mantes (Seine-et-Oise), à céder pour cause de maladie. S'adresser, à Mantes, à M. Demange, avoué; à Paris, à M. Magnin, avoué, rue Guénégaud, 12. (1149)

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS 1 fr. 25 c. le flacon, rue Dauphine, 8, à Paris. Médaille à l'Exposition universelle.

A. DUBOIS Méd. de bronze Expos. 1867. EXCELLENT CAFE recommandé aux LÉONARDIERS et aux TABLES BOURGEOISES. CURAÇAO FRANÇAIS. YGÉNIEQUE DE J. P. LAROEZ, CHIMISTE A PARIS.

Publications légales. — Sociétés commerciales. — Faillites. — (Arrêté préfectoral du 10 décembre 1867.)

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans l'un des cinq journaux suivants : Le Conteur universel; La Gazette des Tribunaux; Le Droit; Le Journal général d'Affiches, dit Petites-Affiches; L'Étendard.

Séparation. Étude de M. Léon RÉTY, avoué à Paris, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 10. D'un exploit du ministère de Gaucier, huissier à Paris, du sept avril mil huit cent soixante-huit, enregistré.

INSERCTIONS LEGALES Etudes de M. CORPET, avoué à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 8, successeur de M. Chagot; et de M. SENSIER, notaire à Tours, rue de l'Intendance, 12.

VENTE SUR LICITATION Entre majeurs et mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, EN UN SEUL LOT, En l'étude et par le ministère de M. Sensier, notaire à Tours, de la FERME DE LA POISIÈRE

L'adjudication a lieu le samedi 2 mai 1868, heure de midi précis. On fait savoir à tous ceux qu'il appartient d'acquiescer à l'exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, en la première chambre du Tribunal civil de la Seine, le vingt-neuf février mil huit cent soixante-huit, enregistré et signifié.

M. Louis-Auguste Pinardier, demeurant à Paris, avenue d'Italie, 34, agissant au nom et comme subrogé tuteur de Léon-Charles-Hippolyte Bruneau, Auguste-Isidore Bruneau, Marie-Eugénie Bruneau, enfants mineurs, issus du mariage du sieur Bruneau, susnommé, avec la feue dame Marie Bouriau, son épouse, nommés aux dites fonctions par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de M. le juge de paix du sixième arrondissement de Paris, le cinq février mil huit cent soixante-huit, enregistré, et remplissant les fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits enfants et leur père, leur tuteur naturel et légal.

DESIGNATION La ferme de la Poisière, située communes de Saint-Cyr-du-Gault et de Saint-Gourgon, arrondissements de Blois et de Vendôme (Loir-et-Cher), Consistent en : 1. — BATIMENTS, COUR, JARDIN ET PATURES.

Sur ce terrain sont édifiés : 1° Un premier corps de bâtiment au levant, servant d'habitation de maître, comprenant : une cuisine, une chambre à feu, deux cabinets, derrière une latrine et un cellier, grenier au-dessus, escalier en dehors pour y monter, à la suite une grange et une cour. 2° Un second corps de bâtiment au milieu comprenant une grange à grains, un toit à pores et un poulailler. 3° Un hangar construit en bournées et ouvert en paille, portant au cadastre les numéros 43, 65, 66, 67, 68 et 69 de la section B.

§ 2. — PÂIS. Art. 3. Un pré, situé près la Poisière, commune de Saint-Cyr-du-Gault, borné au levant et au midi par la terre article 8, contenant vingt et un ares quatre-vingt centiares, n° 148, section A. Art. 4. Un petit pré, situé au lieu de la Poirée, dite commune, aboutant au midi sur l'article 6, contenant dix-sept ares cinquante centiares, n° 45, section B.

MISE A PRIX Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de cinquante-neuf mille francs, à la somme de vingt-cinq mille francs, ci : 55,000 francs. Fait et rédigé à Paris, le deux avril mil huit cent soixante-huit, par l'avoué poursuivant soussigné.

PARCELLE DE BOIS située AU BOIS DE CHIGNY, commune de Chanteloup, canton de Meaux (Seine-et-Marne), lieudit l'Hot-d-Conches. L'adjudication aura lieu le dimanche 3 mai 1868. On fait savoir à tous ceux qu'il appartient d'acquiescer à l'exécution d'un jugement rendu en la chambre du conseil de la première

chambre du Tribunal civil de la Seine, le trente janvier et vingt-huit juin mil huit cent soixante-sept et le vingt-trois février mil huit cent soixante-huit, enregistré. Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Paul-Louis-Philibert Barbois, demeurant à Paris, rue de Savoie, n° 20.

DESIGNATION. Parcelle de bois, située au bois de Chigny, commune de Chanteloup, canton de Meaux, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), lieudit l'Hot-d-Conches. Ce terrain, d'une contenance superficielle de deux mille quatre cent soixante-huit mètres environ, tient par devant, sur une façade de trente six mètres trente centimètres, à l'avenue de Strasbourg (dite autrefois avenue d'Arthemise) d'un côté, à gauche, à MM. Deterre ou leurs représentants, sur une longueur de soixante-huit mètres; au fond à M. Durolet et autres, sur une largeur de trente-six mètres trente centimètres; et d'autre côté, à MM. Deterre ou leurs représentants, sur une longueur de soixante-huit mètres. Dans la contenance susdiquée se trouve comprise la moitié de la largeur de l'avenue de Strasbourg.

MISE A PRIX. Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du vingt-deux février mil huit cent soixante francs, et de cent soixante francs, ci : 600 francs. Fait et rédigé, le deux avril mil huit cent soixante-huit, par l'avoué poursuivant soussigné.

TRIBUNAL DE COMMERCE AVIS. MM. les créanciers en matière de faillite qui n'auraient pas reçu d'avis, sont priés de faire connaître leur adresse, à Paris, les onze et quinze janvier mil huit cent soixante-huit.

DECLARATIONS de faillites Du 7 avril 1868. De la société en nom collectif BATE sous, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de lingerie, dont le siège est à Paris, cité Trévise, 10, composée de : 1° demoiselle Esther Brate, demeurant à Paris (Montmartre), rue du Château, 16; 2° et dame Biard (Marie-Louise-Sidonie Brate, femme du sieur Louis Biard), demeurant au siège social; nomme M. Bouillet juge-commissaire, et M. Batarel, rue de Savoie, n. 20, syndic provisoire (N. 9405 du gr.).

DE LA DAMPE VEUSE FRAISSINET (Julie-Victorie Freyste, veuve du sieur Louis-François Fraissinet), ladite dame fabricante de fleurs artificielles, demeurant à Paris, rue Mazargan, 10, entre les mains de M. Copin, rue Guénégaud, 17, syndic de la faillite (N. 9325 du gr.).

DU SIEUR HUBERT, bottanger, demeurant à Paris (le Château), rue Daubevalle, 42 (ouverture fixée provisoirement au 19 mars 1868); nomme M. Mauban juge-commissaire, et M. Batarel, rue de Bondy, n. 7, syndic

provisoire (N. 9408 du gr.). DU SIEUR LOUIS (Joseph), zingueur, demeurant à Paris, rue Peltit, 9, passage du Sud (ouverture fixée provisoirement au 18 mars 1868); nomme M. Mauban juge-commissaire, et M. Gauche, rue Coquillière, 14, syndic provisoire (N. 9409 du gr.).

DU SIEUR LEROY, mécanicien, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue de Sablonville, 6 (ouverture fixée provisoirement au 18 mars 1868); nomme M. Bouillet juge-commissaire, et M. Le-grier, rue Solodre-Mauroy, 37, syndic provisoire (N. 9410 du gr.).

Faillite LAMER. Les créanciers du sieur LAMER, marchand de curiosités et d'antiquités, demeurant à Paris, rue de Provence, 3, ci-devant, et actuellement même lieu, rue de la Victoire, 46, sont priés de venir à l'assemblée générale de la faillite susdiquée, le dimanche 11 mai 1868, à deux heures, au domicile de la faillite (N. 9412 du gr.).

CONCORDAT WUY ET C. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 3 avril 1868, lequel homologue le concordat passé le 20 mars 1868, entre les créanciers de la société WUY ET C., ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de marchand tailleur, à Paris, boulevard de la Madeleine, 9, et la demoiselle Fréoux, l'une des faillies, aux termes de l'article 531 du Code de commerce.

CONCORDAT MORISON. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 3 avril 1868, lequel homologue le concordat passé le 18 mars 1868, entre la dame MORISON marchande de modes, demeurant à Paris, rue de la Moissonière, 6, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 75 pour 100. Les 25 p. 100 non remis payables en cinq ans, par cinquièmes, de l'homologation (N. 8823 du gr.).

CONCORDAT CHERET. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 1<sup>er</sup> avril 1868, lequel homologue le concordat passé le 20 mars 1868, entre la demoiselle CERET, lingère, rue de la Chaussée-d'Antin, 62, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 80 pour 100. Les 15 p. 100 non remis payables en cinq ans, par cinquièmes, de l'homologation (N. 8913 du gr.).

CONCORDAT GIRAUD. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 1<sup>er</sup> avril 1868, lequel homologue le concordat passé le 28 janvier 1868, entre le sieur GIRAUD, libraire, rue Vivienne, 10, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 80 pour 100. Les 20 pour 100 non remis payables en six ans et six paiements, d'année en année à partir de l'homologation, savoir : 3 pour 100 les quatre premières années; 4 pour 100 chacune des deux dernières années (N. 8225 du gr.).

homologue le concordat passé le 19 mars 1868, entre le sieur BAGUE-NARD, marchand de vin, rue des Ecoles-Saint-Martin, 12, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 80 pour 100. Les 20 pour 100 non remis payables en cinq ans, par cinquièmes, de l'homologation (N. 8689 du gr.).

CONCORDAT CAEN. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 27 mars 1868, lequel homologue le concordat passé le 17 mars 1868, entre le sieur CAEN, fabricant de lingerie, rue Saint-Maur, 218, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 80 pour 100. Les 15 pour 100 non remis payables en cinq ans, par cinquièmes, de l'homologation (N. 9000 du gr.).

CONCORDAT POUFON. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 27 mars 1868, lequel homologue le concordat passé le 5 mars 1868, entre le sieur POUFON, tapissier, rue Villiers, 4 (Ternes), et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 80 p. 100. Les 20 pour 100 non remis payables en cinq ans, par cinquièmes, de l'homologation (N. 8927 du gr.).

CONCORDAT LEGER. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 27 mars 1868, lequel homologue le concordat passé le 7 mars 1868, entre le sieur LEGER, fabricant de cartonnages, rue des Blancs-Manteaux, 39, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 70 pour 100. Les 30 p. 100 non remis payables en cinq ans, par cinquièmes, de l'homologation (N. 8938 du gr.).

ASSEMBLÉE DU 9 AVRIL 1868. DIX HEURES : Michel, ov., Collard, redd. de c. ONZE HEURES : Thebault, cdt., De-nière, r. Fourrier, com., Bonnet, redd. de c., Demadé, Laventant, id., Cassé, id. MIDI : Berwick, synd., Godard, id., Biais, id., Roufflet, ov., Berteaux, id., Petitjean, cdt., Ledoux, aff. union., David, redd. de c. Conditions sommaires. Remise de 80 p. 100. Les 20 pour 100 non remis payables au moyen de l'actif abandonné énoncé au concordat.

VENTES MOBILIÈRES VENTES PAR AUTORITE DE JUSTICE Le 9 avril. En l'hôtel des Commissions-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistent en : 2165—Bureaux, tables, buffets, commodes, fauteuils, etc. Rue des Ecoles-Saint-Martin, 5, 2166—Tables, chaises, pots, verres, potes, tables, etc. Le 10 avril.

En l'hôtel des Commissions-Priseurs, rue Rossini, 6. 2167—Bureau en chêne, bureau en noyer, chaises, tapis, etc. 2168—Armoire, glace, canapés, chaises, fauteuils, etc. 2169—Bureau, glace, chaises, rayons, 1,200 bouteilles de vins, etc. 2170—Tables, chaises, guéridons, divers, piano, etc. 2171—Bureau, presse à copier, bascu-lins, pots, etc. 2172—Buffet, commode, tables, chaises, pendules, etc. 2173—Tables, chaises, canapés, piano, glace, etc. 2174—Bureaux, chaises en fer, cartonniers, bibliothèques, etc. 2175—Bureau, chaises, machines à coudre, tables, etc. 2176—Comptoir, glace, rayons, tables, œil-de-bœuf, etc. Rue Spontini, 52, à Paris (Passy). 2177—Tables, établis, fourneau, glace, buffet, commode, etc. Rue du Temple, 109. 2178—Comptoir, bureau, caïster, sacs de voyage, etc. Rue de l'Ourine, 16. 2179—Bureaux, tables, chaises, pieds, locomobiles, etc. Rue d'Hauteville, 32. 2180—Bureau, armoire, commode, table de nuit, etc. Rue du Vieux-Pont-des-Sevres, 123, à Billancourt, commune de Boulogne. 2181—Bureaux, caïsters, fauteuils, buffet, chaises, tables, etc. Faubourg Saint-Honoré, 104. 2182—Glace, toilette, garnitures de cheminées, lustres, etc. Rue de Cléry, 12. 2183—Table, lamp, commode, tapis, chaises, bureau, etc. Quai de Billancourt, à Billancourt. 2184—Bureau, pupitre, presse à copier, machine à vapeur.